

Règlement du Jeu-concours photo amateur (hors professionnels) « Géant de papier »

Article 1 - ORGANISATEUR

Évodia (Établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action), dont le siège social est situé au 11 rue Gilbert Grandval, 88000 EPINAL, organise du **1^{er} septembre au 21 septembre 2018 à minuit** un jeu-concours photo selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Dans la continuité de ses actions de communication et de sensibilisation autour de la collecte sélective et plus particulièrement autour du geste de tri des papiers dans les Vosges, Évodia organise un jeu-concours photo sur sa page Facebook.

ARTICLE 2 - THÉMATIQUE

Dans les Vosges, 18 kg de papiers partent à la poubelle alors qu'ils pourraient être triés puis recyclés !

Recyclable à l'infini, cette matière première est une véritable ressource pour demain, transformable en nouveaux papiers, mais aussi en emballages ou en isolants thermiques¹.

Alors le papier n'est pas mort ! Ce géant a 5 vies, c'est prouvé. A partir de ce constat, le thème imposé est le papier recyclable. Aussi, au travers d'un regard esthétique et original, chaque participant est invité à mettre en valeur un ou des déchets « Papier » recyclable(s) dans le but d'interpeller le regard des usagers, consommateurs - parfois à outrance - de papier.

¹ Source Ecofolio

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, uniquement photographe amateur et non professionnel, âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels d'Évodia et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la Loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Les participants devront envoyer du **1^{er} septembre au 21 septembre 2018 à minuit**, 1 photographie ou plusieurs (5 maximum, Évodia n'en choisira alors qu'une seule) prises par leur soin, par mël à l'adresse suivante : contact@evodia.org. Évodia accusera réception des candidatures via un mail afin de valider ou non, selon la nature de la photo, la participation du candidat.

Les candidats devront indiquer :

- en objet du mël : Jeu-concours Évodia « Géant de papier »,
- dans le corps du message :

- Leurs coordonnées complètes : leur prénom, nom, code postal (commune) et téléphone en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
- Chaque candidat devra stipuler dans son message : 'Je certifie sur l'honneur être le seul et l'unique auteur de ma (ou mes) photographie(s) jointes à ce mël.

Article 5 – SPÉCIFICITÉ DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies de qualité haute définition devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 5 Mo par photo. Au besoin, le candidat devra envoyer des fichiers compressés ;
- les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu, sur justificatif l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. Cette autorisation devra être envoyée en même temps que l'envoi de la ou des photos ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur tous les supports imprimés – notamment pour une exposition photo à destination du grand public - et numériques d'Évodia.

Article 6 - DOTATIONS ET MODES DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Deux sortes de prix seront attribués :

- **Prix du public** : avec 3 photos gagnantes.

Évodia publiera via 1 diaporama toutes les photos en même temps pour que le public puisse **voter du 22 septembre au 7 octobre 2018 minuit**.

Le public pourra « liker » (soit voter) via les publications hébergées par la page Facebook d'Évodia.

Les « likes » comptabilisés seront uniquement « J'adore », « J'aime », « Woahou » et « Haha » et devront être réalisés du **22 septembre au 7 octobre 2018 minuit**.

Les 3 premières photos comptabilisant le plus de « likes » seront retenues pour obtenir un classement par ordre décroissant des 3 plus belles photos aimées par le public : 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}.

- **Prix du jury** : avec 3 photos gagnantes.

Le jury sera constitué de 5 membres Évodia votera pour les 3 plus belles photos selon eux : : 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Au total 6 photos seront gagnantes. Elles seront imprimées (sur une toile spécifique pour une utilisation en extérieur) afin de constituer une exposition, qui dans un premier temps sera à Epinal, puis itinérante sur le département des Vosges : elle sera mise à disposition des collectivités adhérentes à Évodia.

Dotation :

- Prix du public et Prix Évodia :

1^{er} Prix : ½ journée de stage photographie niveau débutant en cours privée avec un photographe professionnel d'une valeur de 100 €,

2^e Prix : 1 séance photo pour une personne dans un studio photo professionnel d'Epinal, d'une valeur de 90 €,

3^e Prix : le tirage et l'encadrement de la photo gagnante d'une valeur de 80 €.

Article 7 - RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

Article 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Ces données seront supprimées des fichiers informatiques d'Évodia à la fin du concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

Article 9 - ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 10 - RÉSERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.